

## Comment ne plus payer les charges eau et edf???

## Par franlu, le 04/05/2014 à 16:42

Bonjour,

Je ne vie plus avec la mère de mes deux enfants avec laquelle je suis marier. et je continu a payer les charges immobilières (loyer, EDF, eau,Impôts etc....), donc j'aimerais savoir si je peux résilier l'eau et EDF tout en restant dans mes droits??? Merci

Par aliren27, le 04/05/2014 à 16:57

Bonjour,

qui est titulaire du bail ? Vous ? la mère de vos enfants ? ou les deux ? Etes vous propriétaire?

Cordialement

Par Marion3, le 04/05/2014 à 17:00

Bonjour,

Il faut contacter un avocat et saisir le JAF auprés du Tibunal de Grande Instance. Vous êtes marié.. Avez-vous l'autorisation du JAF pour vivre séparément de votre épouse et

de vos enfants ? Cdt		